QUI SOMMES-NOUS?



ORIGINES

Les Groupements de Défense Sanitaire des Hauts-de-France, ont créé des sections équines départementales, dans l'objectif premier de mutualiser le coût de l'équarrissage au travers d'une adhésion volontaire à la section équine du GDS de votre département.

Toujours dans le but de vous accompagner au mieux dans le suivi sanitaire de vos animaux, le GDS du Pas-de-Calais vous propose de découvrir ses actions au travers de ce dépliant.



POUR QUI?

PROFESSIONNELS & PARTICULIERS

peuvent adhérer à la section équine du GDS62 et ainsi bénéficier des actions proposées



COMMENT ADHERER?

Le montant de la cotisation :

5€ par élevage/ détenteur



12€ par équidé

Le bulletin d'adhésion et inventaire sont à renvoyer au GDS62, accompagné du règlement.

Disponible en libre accès sur notre site internet ou par mail sur demande

CONTACTEZ-NOUS

03/21/60/48/98 gds62@reseaugds.com



CITÉ DE L'AGRICULTURE 54-56 AVENUE ROGER SALENGRO 62223 SAINT-I AURENT-BI ANGY



RETROUVEZ TOUTE L'ACTUALITÉ SUR NOTRE SITE INTERNET



Scannez ici



GDS-PAS-DE-CALAIS

L'ACTION SANITAIRE ENSEMBLE

SECTION EQUINE







ACTIONS





Prise en charge intégrale du montant de vos factures d'équarrissage (plafonné aux tarifs négociés IFCE)



Tarifs équarrissage 2024 (Pas-de-Calais) - ATM-ANGEE

Type d'équidé	IFCE (tarifs négociés et remboursés intégralement)
Cheval de selle	210 €
Poney / Ânes	105 €
Trait	275 €
< 1 an	32 €
1 à 2 ans	86 €

Comment effectuer la déclaration de fin de vie ?



1- Déclaration de la mort de l'équidé sur le site : www.ifce.fr

- Connectez vous à votre espace personnalisé.
- Rubrique « SIRE & Démarches » puis « Mes démarches & outils > Equarrissage ».
- Déclarez la mort de l'équidé en le choisissant dans la liste de vos chevaux.
- Précisez l'adresse du lieu d'enlèvement et l'adresse à laquelle vous souhaitez que la facture soit éditée.
- Payez en ligne les frais d'équarrissage.
- Imprimez l'attestation de paiement : une copie au GDS / l'autre pour l'équarrisseur (preuve de votre paiement).

2- Demande d'enlèvement

Pour demander l'enlèvement de l'équidé, vous devrez appeler vous même les services de l'équarrissage au 0 826 300 600 pour fixer le rendez vous.

3- Enlèvement de l'équidé

Lors de l'enlèvement, il vous faudra fournir absolument l'attestation de paiement à l'équarrisseur.

Dans ce cas, l'équarisseur n'exigera pas le chèque.



COPROSCOPIE



Prise en charge à hauteur de 50% d'une coprologie par an et par cheval cotisant.

TARIF I DA62 : 15€ HT





KITS D'ANALYSES



Tarifs négociés

- 1. Recherche par culture de bactéries pathogènes sur fœtus et placenta
- 2. Autopsie avec bactériologie



AUTRES



- Raticide/ Souricide
- Matériel de biosécurité : lave-bottes, cloche à cadavres
- Analyse d'eau

Avec le soutien :



